



Pour diffusion immédiate : 20/12/2023

GOVERNEURE KATHY HOCHUL

LA GOUVERNEURE HOCHUL SIGNE UNE LOI SUR LE DROIT À L'INFORMATION EN MATIÈRE DE CONDUITE EN PLOMB

Une législation nationale de premier plan en matière de santé publique s'appuie sur les normes fédérales relatives à la notification des conduites en plomb et les dépasse

La loi S.5512/A.6115 impose aux réseaux publics de distribution d'eau de dresser des inventaires des conduites de service et de mettre les informations à la disposition du public

La gouverneure Kathy Hochul a signé la loi S.5512/A.6115, également connue sous le nom de loi sur le droit à l'information en matière de conduites en plomb (Lead Pipe Right to Know Act), afin de protéger les New-Yorkais du risque considérable que les conduites en plomb font peser sur la santé publique. La loi exige de rendre les informations facilement accessibles au public sur le nombre et l'emplacement des canalisations en plomb afin que les ressources de l'État et du gouvernement fédéral puissent être garanties et ciblées efficacement pour soutenir les efforts locaux visant à supprimer toutes les canalisations en plomb ayant un impact sur l'eau potable de New York.

La gouverneure Hochul a déclaré : « L'intoxication par le plomb représente un danger clair et actuel pour la santé et le bien-être de tous les New-Yorkais. Cette loi nationale de premier plan protégera les New-Yorkais contre les canalisations en plomb, dont il est prouvé qu'elles sont extrêmement nocives. Je m'engage à faire tout ce qui est en mon pouvoir pour protéger la santé et le bien-être des New-Yorkais ».

La loi S.5512/A.6115 exige que les compagnies de distribution d'eau de l'État fassent connaître publiquement le nombre de canalisations en plomb présentes dans leur réseau de distribution et leur emplacement, afin que les particuliers et les décideurs puissent comprendre l'ampleur et la portée du problème des canalisations en plomb.

Le sénateur Gustavo Rivera a déclaré : « Je remercie la gouverneure Kathy Hochul d'avoir promulgué ma loi sur le droit à l'information concernant les conduites en plomb et d'avoir consolidé la position de New York en tant que chef de file dans l'adoption d'une législation progressiste en matière de changement climatique. Cette loi permettra

de faire le point sur l'infrastructure des canalisations d'eau de notre État et de garantir l'accès à l'eau potable aux New-Yorkais de tout l'État. Nous devons lutter contre l'injustice environnementale et, grâce à cette loi, nous préserverons la santé et la sécurité de nos communautés ».

Amy Paulin, membre de l'Assemblée, a déclaré : « L'intoxication par le plomb est un problème de santé publique urgent, qui touche de manière disproportionnée les enfants des familles à faibles revenus et marginalisées. La loi sur le droit à l'information en matière de conduites en plomb contribuera à faire de l'exposition au plomb chez les enfants une réalité du passé. Je remercie la gouverneure Hochul d'avoir pris cette mesure pour protéger les enfants de New York. »

###

Informations supplémentaires disponibles sur le site www.governor.ny.gov.
État de New York | Executive Chamber | press.office@exec.ny.gov | 518.474.8418
Inscrivez-vous pour recevoir les informations les plus récentes du Bureau de la gouverneure :
ny.gov/signup | Envoyez NEW YORK par SMS au 81336

[SE DÉSABONNER](#)